



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SNCF

Question au Gouvernement n° 1927

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Henri Cuq.

M. Henri Cuq. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, le Sénat vient de vous demander de reporter de quelque temps l'examen du projet de loi portant réforme de la SNCF.

Vous savez combien notre groupe est attaché au principe de cette réforme, compte tenu notamment de la situation financière de cette grande entreprise. C'est la raison pour laquelle nous avons manifesté notre accord sur les orientations que vous nous aviez proposées lors du débat de juin dernier. Comment faut-il comprendre la décision qui vient d'être annoncée, d'autant que certains semblent remettre en cause le bien-fondé des objectifs que vous visez ?

Pouvez-vous nous éclairer sur vos intentions et sur le calendrier de la réforme ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, vous êtes expert en la matière puisque, avec M. Dominique Bussereau, vous vous êtes penché, dans le cadre d'une commission d'enquête, sur la situation exacte de cette grande entreprise. Vous le savez, la SNCF traverse aujourd'hui une crise très sérieuse.

C'est la raison pour laquelle, nous avons, avec Mme Anne-Marie Idrac, lancé un débat national qui s'est conclu dans cette enceinte et nous a convaincus qu'il fallait entreprendre une réforme structurelle. Nous avons donc lancé cette réforme, qui est la première réforme de fond depuis la création de la SNCF en 1937. C'est une vaste entreprise. Compte tenu des sensibilités qui existent au sein de la SNCF, et des interrogations de l'Assemblée nationale comme du Sénat, nous avons procédé à une très large concertation. Nous avons reçu à de très nombreuses reprises les organisations syndicales et nous avons compris que celles-ci se posaient beaucoup de questions, manifestaient des inquiétudes et des doutes.

Vous savez que la Commission européenne a récemment publié un Livre blanc qui a ajouté à ces inquiétudes et à ces doutes.

M. André Fanton. Ça ne nous étonne pas !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Il y a quelque temps, M. François Gerbaud, rapporteur du texte au Sénat, m'a fait savoir que, à l'occasion des contacts qu'il avait pris, il avait lui aussi perçu un grand nombre d'interrogations qui n'étaient pas encore levées.

Je persisterai dans la voie de cette réforme, car elle est indispensable pour la SNCF, pour les cheminots et pour l'État. Cette réforme se fera, mais dans la clarté, la transparence et la concertation.

M. Pierre Mazeaud. Voilà !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Pour bien montrer que le Gouvernement ne l'ajourne pas, contrairement à ce que j'ai pu lire ici et là, M. le Premier ministre a chargé hier, sur ma proposition, M. Claude Martinand d'une mission de préfiguration du futur établissement public qui sera chargé des infrastructures. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Henri Cuq.

M. Henri Cuq. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, le Sénat vient de vous demander de reporter de quelque temps l'examen du projet de loi portant réforme de la SNCF.

Vous savez combien notre groupe est attaché au principe de cette réforme, compte tenu notamment de la situation financière de cette grande entreprise. C'est la raison pour laquelle nous avons manifesté notre accord sur les orientations que vous nous aviez proposées lors du débat de juin dernier. Comment faut-il comprendre la décision qui vient d'être annoncée, d'autant que certains semblent remettre en cause le bien-fondé des objectifs que vous visez ?

Pouvez-vous nous éclairer sur vos intentions et sur le calendrier de la réforme ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, vous êtes expert en la matière puisque, avec M. Dominique Bussereau, vous vous êtes penché, dans le cadre d'une commission d'enquête, sur la situation exacte de cette grande entreprise. Vous le savez, la SNCF traverse aujourd'hui une crise très sérieuse.

C'est la raison pour laquelle, nous avons, avec Mme Anne-Marie Idrac, lancé un débat national qui s'est conclu dans cette enceinte et nous a convaincus qu'il fallait entreprendre une réforme structurelle. Nous avons donc lancé cette réforme, qui est la première réforme de fond depuis la création de la SNCF en 1937. C'est une vaste entreprise. Compte tenu des sensibilités qui existent au sein de la SNCF, et des interrogations de l'Assemblée nationale comme du Sénat, nous avons procédé à une très large concertation. Nous avons reçu à de très nombreuses reprises les organisations syndicales et nous avons compris que celles-ci se posaient beaucoup de questions, manifestaient des inquiétudes et des doutes.

Vous savez que la Commission européenne a récemment publié un Livre blanc qui a ajouté à ces inquiétudes et à ces doutes.

M. André Fanton. Ça ne nous étonne pas !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Il y a quelque temps, M. François Gerbaud, rapporteur du texte au Sénat, m'a fait savoir que, à l'occasion des contacts qu'il avait pris, il avait lui aussi perçu un grand nombre d'interrogations qui n'étaient pas encore levées.

Je persisterai dans la voie de cette réforme, car elle est indispensable pour la SNCF, pour les cheminots et pour l'État. Cette réforme se fera, mais dans la clarté, la transparence et la concertation.

M. Pierre Mazeaud. Voilà !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Pour bien montrer que le Gouvernement ne l'ajourne pas, contrairement à ce que j'ai pu lire ici et là, M. le Premier ministre a chargé hier, sur ma proposition, M. Claude Martinand d'une mission de préfiguration du futur établissement public qui sera chargé des infrastructures. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Cuq Henri](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1927

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 novembre 1996, page 6487

Réponse publiée le : 6 novembre 1996, page 6487

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 novembre 1996